



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pas-de-blanchisserie-nucleaire-au-bord-de-la-56225>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°82 > **Pas de blanchisserie nucléaire au bord de la Marne**

8 septembre 2020

Pas de blanchisserie nucléaire au bord de la Marne

Les associations CEDRA (Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs), Nature Haute-Marne et le Réseau "Sortir du nucléaire" ont déposé, le 29 mai dernier, un recours contre un arrêté accordant un permis de construction d'une laverie nucléaire à Suzannecourt en Haute-Marne. Ce recours est également soutenu par 101 personnes habitant dans un périmètre de 5 km autour du lieu choisi pour l'implantation du projet.

Ce projet de blanchisserie nucléaire, soutenu par la société Unitech services, serait destiné à laver le linge contaminé provenant des sites nucléaires français (et de certains pays étrangers). Il est censé prendre la relève de l'ancienne laverie d'Areva à la Hague dont la remise aux normes avait été jugée trop coûteuse. Le site choisi se situe à 21 km de Bure, le village meusien censé accueillir Cigéo, le projet d'enfouissement des déchets radioactifs.

Un projet de laverie nucléaire négocié dans l'opacité

Depuis plusieurs années, dans le sillage du projet Cigéo d'enfouissement de déchets radioactifs, une multitude de projets liés à l'industrie nucléaire tentent de s'implanter en Meuse et Haute-Marne, avec la complicité de maires plus soucieux d'hypothétiques retombées économiques que de préservation de l'environnement et de la santé. C'est ainsi que, depuis trois ans, la société Unitech et la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) ont œuvré dans le silence pour permettre **l'installation au bord de la Marne d'une blanchisserie nucléaire censée laver plus de 1 900 tonnes de linge contaminé par an.**



Ce projet est censé s'implanter à Suzannecourt, dont le maire est également le vice-président du GIP (groupement d'intérêt public) haut-marnais, provisionné par les producteurs de déchets radioactifs pour accompagner le développement du territoire en échange de l'acceptation du laboratoire de Cigéo. Comme ce projet en fournit un énième exemple, loin d'être investi dans des projets structurants pour le territoire, cet argent retourne fréquemment aux activités nucléaires.

Pendant des années, le processus administratif d'implantation de la laverie a suivi son cours dans l'ombre. **Les demandes d'information des associations auprès des autorités locales ou de l'entreprise se heurtent systématiquement à des refus de communication de documents.** Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé en préfecture en janvier 2019, le permis de construire signé en avril 2018 mais n'a été affiché que le 16 avril 2019. Ce n'est que début 2019 que les associations ont pu avoir accès aux dossiers d'étude. La mauvaise volonté des élu.es, peu soucieux de répondre aux interrogations de leurs administré.es, confirme combien transparence et nucléaire ne font toujours pas bon ménage.



-Ne pas jeter sur la voie publique-

UN PROJET FOU DE LAVERIE NUCLEAIRE AU COEUR DU BASSIN DE JOINVILLE

Voilà ce qui nous attend d'ici 2020 :

- plus de 500 tonnes de linge contaminé par an dans un premier temps des transports par camions de linges contaminés et radioactifs venant de toute la France et d'Europe (bruit, pollutions, accidents...)
- activité industrielle nécessitant une grande quantité d'eau menaçant nos ressources aquatiques
- des éléments radioactifs et des détergents rejetés dans l'atmosphère, dans la Marne et le Der à proximité de nombreuses habitations et d'une zone commerciale de Joinville
- perte supplémentaire d'attractivité du territoire

Tout ça pour quoi une poignée d'emplois si la laverie tourne à fond (emplois à risques dans ce genre d'installations)

MOBILISONS-NOUS ! Malgré l'omerta de nos élus, rien n'est joué, une Réunion d'Information Publique est prévue, la date vous sera précisée prochainement.

<https://www.facebook.com/joinville.lave.plus.blanc/>

LES RADIONUCLÉIDES SUR THONNANCE ET SUZANNECOURT (R1 - R2 - R3 - R4) !

La Marne polluée quotidiennement par des rejets radioactifs et chimiques, des rejets atmosphériques lourds pour les riverains

“Attendez l'enquête publique !” répondaient Communauté de communes, mairies ou préfecture. Heureusement, les associations n'ont pas attendu. Dès mai 2018, lors d'une réunion publique d'information, Bertrand Thuillier, expert indépendant et Roland Desbordes, physicien de la Criirad ont exposé devant 200 personnes les risques environnementaux et sanitaires d'une telle installation par analogie à d'autres laveries, dont celles de la société Uniferst (dont Unitech est la filiale française). Une deuxième réunion, devant 250 personnes, a permis de détailler le dossier d'étude, confirmant les craintes initiales. **Comme l'explique Bertrand Thuillier [1], “l'installation est incompatible avec un environnement sain”.**

Les eaux usées chargées de détergents et de radionucléides seraient déversées dans la Marne après traitement. En tout 33% à 40% de la contamination serait rejetée dans la Marne, pour une activité de 55 becquerels par litre en sortir de rejet, ainsi qu'une tonne de phosphore par an. **La rivière subirait donc une pollution quotidienne, comme toutes les communes en aval.** La Marne traverse plusieurs départements, se jetant dans le lac du Der qui sert de bastion à la Seine.

Les concepteurs du site tablent sur la dilution des polluants. Pourtant, le débit de la Marne est régulièrement faible dans le secteur, voire à sec en période d'étiage. Les risques sont alors multipliés, par effets potentiels de concentration ou de sédimentation de la pollution à certains endroits.

Et aux risques inhérents à l'activité de lavage, s'ajoutent ceux relatifs à une unité de

décontamination et d'entreposage prévue sur ce même site, qui concentrerait 81% de la radioactivité totale de l'activité d'Unitech à Suzannecourt. Elle serait aussi responsable de 15 fois plus de rejets atmosphériques que la laverie (métaux lourds tels le mercure, plomb, arsenic ; composés organiques volatiles)... **le tout à proximité d'une zone urbanisée où se trouvent une crèche et une école !**

Ce projet serait mené par des acteurs peu scrupuleux (Unitech et Artelia, responsable du dossier d'étude) et plusieurs fois condamnés [2] .

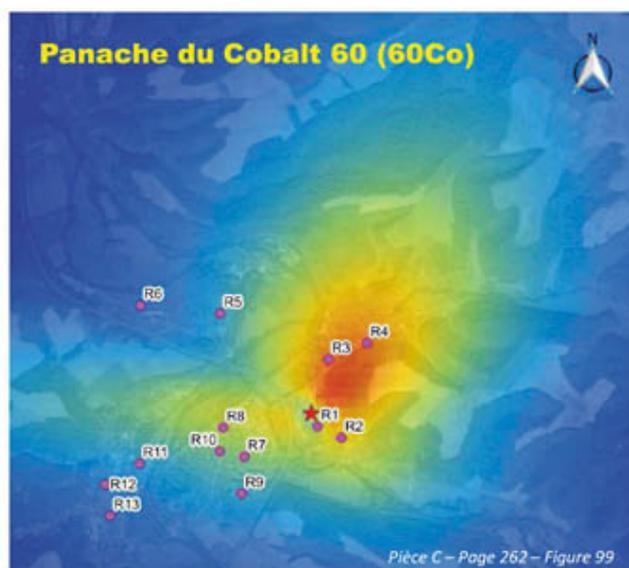
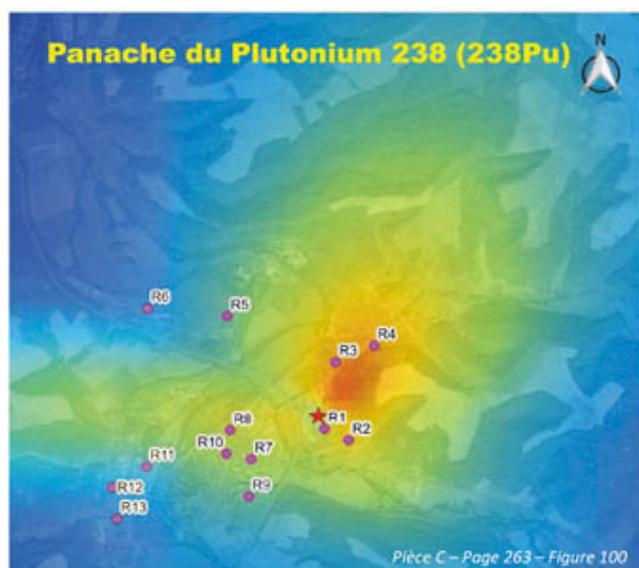
Un recours contre le permis de construire porté par une contestation de plus en plus vive

La contestation a suivi le cours de la Marne : quelques semaines avant le dépôt du recours, 13 communes en aval en Haute-Marne et en Marne avaient délibéré contre la laverie nucléaire, afin de marquer leur opposition. Elles ont ainsi rejoint la mobilisation initiée par les associations telles que le Cedra ou Gudmont dit Non, ou encore Joinville lave plus propre ou Belles Forêts sur Marne, créées en réaction à ce projet.

Des dépôts et accumulations inquiétantes pour les écoles à proximité...

Le Cedra et le Réseau "Sortir du nucléaire", ainsi que 101 habitant.es des alentours ont donc déposé, le 29 mai, un recours contre le permis de construire.

Nous considérons que nous n'avons pas à subir les choix de quelques élu.es qui ne profitent qu'à l'industrie nucléaire. Quoi qu'en disent ses promoteurs, cette laverie nucléaire ne constitue en rien un projet de développement local. Elle porterait gravement atteinte à l'environnement, que ce soit sur la commune de Suzannecourt ou pour les autres villages en aval. Ce projet doit être annulé !



LES RADIONUCLÉIDES SUR THONNANCE ET SUZANNECOURT (R1 - R2 - R3 - R4) !

Habitations Suzannecourt : R1

École élémentaire de Suzannecourt : R2
Habitations Thonnance-lés-Joinville : R3
École élémentaire Thonnance-lés-Joinville : R4
Habitations Vesqueville : R5
École élémentaire Vesqueville : R6
Habitations Joinville : R7
RAM Vall'âge Tendre : R8
Collège Cressot : R9
École maternelle Mermoz : R10
École élémentaire Jean de Joinville : R11
École maternelle Les chanoines : R12
Hôpital de Joinville : R13

Juliette Geoffroy

pour le CEDRA

Charlotte Mijeon

pour Réseau "Sortir du nucléaire"

Les éléments suivants sont soulevés dans le recours

- Au vu des quantités importantes de radionucléides en jeu, ce projet de laverie pourrait potentiellement constituer une installation nucléaire de base plutôt qu'une installation classée pour la protection de l'environnement. Si tel était le cas, le permis de construire aurait dû être signé par le préfet.
- L'étude d'impact du permis de construire s'avère insuffisante à bien des égards, les effets sur l'environnement étant minimisés. En particulier, l'avis d'un hydrogéologue mandaté par l'Agence régionale de santé (ARS) présent dans le permis de construire s'est révélé défavorable, compte-tenu en partie du fait que les effluents seraient rejetés dans le périmètre de protection de deux captages d'eau potable de la commune de Vecqueville. Or, les effets de ces rejets ne sont pas décrits et il s'agit d'une lacune sérieuse ayant pu influencer le maire de Suzannecourt dans le sens de sa décision. À ce jour, l'arrêté du permis de construire ne permet pas d'assurer le périmètre de protection de ces captages à destination d'eau potable, et aucun hydrogéologue agréé ou tierce expertise ne sont intervenus sur ce dossier, malgré un avis en ce sens de l'ARS et de l'Autorité Environnementale après elle, ce qui d'après la jurisprudence a pour conséquence que la décision du maire de Suzannecourt est entachée d'une erreur manifeste d'appréciation.
- Une enquête publique aurait dû avoir lieu avant l'édiction du permis de construire au regard du cadre juridique de ce projet étant soumis à autorisation au titre de la législation ICPE. Ce ne fut pas le cas, ce qui témoigne d'une volonté manifeste de ne pas inclure l'avis de la population dans l'instruction du projet.
- Le permis de construire viole plusieurs articles du règlement du lotissement de la Joinchère. En effet, Unitech s'installerait dans une zone urbanisée (à proximité notamment d'une crèche et d'un collège) régie par un règlement strict. Les premières installations se situent à 100 mètres de l'installation. Selon ce règlement par exemple, les ICPE ne doivent pas comporter de nuisances pour les riverains. Or, les rejets gazeux émis par la laverie et en particulier de plutonium, radionucléide dangereux pour lequel il n'existe pas de seuil d'innocuité, constituent bel et bien des nuisances rentrant en contradiction avec le règlement.

Notes

[1] <https://frama.link/Presentation-thuillier> et <https://frama.link/F3-joinville>

[2] <https://frama.link/Cedra-Unitech>